



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Centre Communal d'Action Sociale

Date convocation :
14/04/2026

Nombre de
membres :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13
Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six,

Le 20 avril, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Armelle CHAPALAIN, représentant le Maire, Président du CCAS.

Étaient présents :

Mesdames : Danièle BEDROSSIAN, Juliana BONNEFOND, Gaëlle BOUQUET, Armelle CHAPALAIN, Nathalie GEORGE-GOURET, Gaëlle LAZENNEC, Carole LE BOUILLONNEC, , Annie PARAGE, Michelle RENOU, Roseline VAMBACAS,

Messieurs : Mathieu HUMBERT, Laurent MOLVOST, Alphonse PAGNON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mesdames : Nadège FAUL, Aude NILLES

Messieurs : Edwin LEGRIS, Sébastien PONIATOWSKI

Madame Carole LE BOUILLONNEC est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

Délibération 2026-12

CONSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre 1^{er}, notamment dans ses articles L1411-5, L 1414-2, L2121-21, L2121-22 et L 521-1

Vu le Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles 123.4 à 123.9

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu l'Arrêté du Maire n°26-146 en date du 27 mars 2026 donnant délégation de fonction et de signature en matière de présidence du CCAS à Mme Armelle CHAPALAIN et ce pour la durée du mandat

Vu le règlement intérieur du CCAS prévoyant l'instauration d'une commission d'appel d'offres,

Considérant la nécessité du renouvellement des membres de la commission d'Appel d'offres du CCAS compte tenu du changement de Conseil d'administration du CCAS dont elle est issue,

Considérant que cette commission est compétente en matière d'étude des offres et de choix de prestataire lors du renouvellement des marchés existants de fourniture des repas du portage à domicile et des colis de fin d'année.

Considérant qu'au terme des articles précités, la commission d'appel d'offres est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président de la commission et de cinq membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein de l'assemblée délibérante et selon les mêmes modalités pour les suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

Le Conseil d'Administration, son rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** les membres désignés dans le tableau ci-dessous

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Nadège FAUL	Madame Nathalie GEORGE-GOURET
Monsieur Laurent MOLVOST	Madame Carole LE BOUILLONNEC
Monsieur Alphonse PAGNON	Madame Danielle BEDROSSIAN
Madame Gaëlle LAZENNEC	Madame Michèle RENOU
Monsieur Edwin LEGRIS	Madame Annie PARAGE

- **DIT** que la Présidence de la commission d'appel d'offre est assurée par la Vice-Présidente du CCAS, pouvant être remplacée en cas d'absence ou d'empêchement par un membre élu de la commission dans l'ordre du tableau.



VILLE DE L'ISLE-ADAM
Centre Communal d'Action Sociale

- **DIT** que les membres titulaires absents ou empêchés procéderont à leur remplacement par leur suppléant désigné.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune de L'Isle-Adam et inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de L'Isle-Adam.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du CCAS
Armelle CHAPALAIN



La secrétaire
Carole LE BOUILLONNEC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de L'Isle-Adam dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée sur le site internet de la commune de L'Isle-Adam : <https://www.ville-isle-adam.fr>
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration
Si un recours administratif a déjà été déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service : <https://www.telerecours.fr>)